

Conditions générales

Service Simplébo

PREAMBULE.

Le site www.simplebo.fr est édité par la société GRAPSTOR, dont le nom commercial est « Simplébo ». Elle sera désignée comme étant Simplebo dans la suite du présent document.

Simplébo est une société par actions simplifiées au capital social de 23 098,90 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 790 685 358.

Adresse de correspondance postale : Simplébo, 5 rue Jules Lefebvre 75009 PARIS

Adresse du siège social : 43 Boulevard Voltaire 75011 PARIS

Tel : 01 84 17 49 76

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 44 790 685 358

La société est joignable par voie électronique par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact.

Le Site www.simplebo.fr et ses services sont hébergés par la société Alwaysdata dont le siège social est situé au 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 893 490, de site internet www.alwaysdata.com.

Ce document annule et remplace les échanges précédents entre le Client et Simplébo, excepté les conditions particulières convenues entre le Client en Simplébo, ayant fait l'objet d'un accord signé.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Simplébo propose un service à ses clients, qui leur permet de créer des sites internet et de gérer leur visibilité en ligne. L'Offre comprend également un service après-vente, des conseils et des services qui dépendent de l'Offre à laquelle a souscrit le Client.

- L'outil de création et de modification de site internet de Simplébo sera appelé « Outil »
- Simplebo.fr désigne le site www.simplebo.fr, mais aussi ses sous-domaine ou tout autre site créé par Simplébo présentant ses services
- Le site internet créé par le client grâce à l'Outil sera appelé « Site Simplébo » ou « Site »
- « Client » désigne tout contractant avec Simplébo, qui dispose de l'Outil Simplébo ou de tout autre service proposé par Simplébo parmi lesquelles figurent les accessoires de la création du site comme le « référencement payant » ou « naturel ».
- « Contrat » désigne le Contrat qui lie Simplébo à son Client

- « Données » ou « Contenu(s) » désigne les informations de toute nature, sous forme numérique, comme par exemple un texte, une image, une vidéo, un fichier...
- « Offre » désigne la proposition commerciale mise à la disposition du Client par Simplébo
- « Internaute » désigne toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public se rendant sur le Site Simplébo d'un Client, ou sur le site www.simplebo.fr
- « Nom de domaine » désigne l'adresse unique choisie par le Client pour y faire apparaître le site internet qu'il aura créé par l'intermédiaire de Simplébo.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA PRESTATION DE SIMPLEBO

Simplébo propose à des personnes morales de droit privé ou public de concevoir des sites internet, grâce à l'Outil Simplébo. Il s'agit d'un outil de création de site internet dont l'accès est conditionné par un abonnement payant, éventuellement accompagné de frais de lancement, correspondant à diverses prestations fixes et continues, présentées dans une Offre.

Ce service peut être complété par différentes options payantes.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES, CAPACITE

3. 1. Acceptation

Les espaces publics de Simplebo.fr sont d'accès libre et gratuit à tout Internaute. La navigation suppose l'acceptation par tout Internaute des présentes conditions générales. La simple visite de Simplebo.fr emportera acceptation pleine et entière desdites conditions.

Lors de la contractualisation, cette acceptation sera confirmée par un accord par email, ou un accord oral, valable pour les professionnels. Simplébo demande deux moyens de paiement à ses clients pour éviter que le site soit coupé en cas d'échec de paiement sur l'un d'entre eux. La transmission des deux moyens de paiement (numéro de RIB et carte bancaire) pourra avoir lieu par lien sécurisé ou par téléphone si le client souhaite être assisté dans cette démarche, au choix du Client. Cette transmission de coordonnées bancaires sera également suffisante pour re-confirmer l'acceptation définitive des présentes, et constituera une preuve formelle de l'accord du Client.

Le Client est informé du fait que le premier paiement, correspondant aux éventuels frais fixes et la première échéance de mensualité ou d'annuité sera, dès lors, encaissé dès la transmission des coordonnées bancaires. Il a conscience du fait que la prestation de Simplébo est une prestation récurrente, et que ses coordonnées bancaires, qu'il aura volontairement données à Simplébo seront conservées par Simplébo (de façon cryptée) pendant la durée de la relation commerciale, afin que Simplébo puisse procéder à un prélèvement automatisé et récurrent des sommes dues par le Client. Ces coordonnées ne seront pas conservées au-delà de la relation contractuelle.

Les conditions contractuelles des sociétés intermédiaires s'appliquent en complément des présentes (notamment celles de l'AFNIC, de l'ICANN et d'autres autorités délivrant les noms de domaine choisis par les

Clients).

L'Outil Simplébo propose une série de modèles de sites internet fortement personnalisables, contenant eux même des paramètres réglables indépendants. Ainsi les sites créés par Simplébo peuvent être très différents les uns les autres, tant en termes de couleurs, design, textes, images. Le Client déclare avoir librement choisi l'architecture de site internet que propose l'Outil Simplébo et avoir reçu toutes les informations nécessaires pour faire ce choix. L'Outil Simplébo est vendu tel quel, le Client ne peut donc pas réclamer l'ajout de fonctionnalités ou reprocher à Simplébo l'absence de certaines d'entre elles.

Le Client s'engage à vérifier la légalité et l'exactitude du Contenu présent sur son Site Internet avant d'en demander sa mise en ligne, mais aussi pendant toute la durée de vie de son Site Internet. Le Client est le seul responsable du Contenu de son Site Internet. Ceci concerne le Contenu fourni par le Client, mais aussi le Contenu suggéré par Simplébo, dont le Client s'engage à vérifier l'exactitude et la légalité avant de confirmer la mise en ligne du Site internet.

3. 2. Capacité

L'acceptation des présentes conditions générales suppose de la part des Internautes qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela, et qu'ils agissent en tant que professionnel.

En effet, Simplébo n'est pas destiné aux particuliers. Dans le cas où un Client ne respecte pas ce point, et souscrive au service Simplébo en étant un particulier ou sans la capacité juridique de le faire, alors Simplébo pourra résilier le contrat unaniment, de plein droit.

Le Client est informé du fait qu'aucun remboursement ne pourra être exigé dans l'hypothèse où il n'aurait pas respecté ce préalable, condition sine qua none de l'exécution de bonne foi du contrat.

ARTICLE 4 - DUREE, RESILIATION, RECONDUCTION

4. 1. Durée et préavis

Si le client est satisfait par l'Offre qui lui a été faite, il peut y souscrire. Le client est facturé à ce titre.

Si le client perçoit une anomalie quant aux prélèvements ou paiements effectués, il est tenu d'en informer Simplébo dans les 20 jours qui suivent cette anomalie. Au delà, la transaction est considérée comme non discutable par le client.

Le Client est parfaitement conscient qu'à compter de la date à laquelle il souscrit à l'Offre et qu'il transmet son mode de paiement, Simplébo commencera à le facturer, et l'équipe Simplebo sera à sa disposition pour l'accompagner dans l'élaboration de son site internet. Dans le cas où le Client ne sollicite pas Simplébo malgré cette mise à disposition, ou dans le cas où l'attitude du Client ne mettrait pas Simplebo en mesure d'exécuter sa mission, le Site Internet du Client ne pourra pas être réalisé et le Client ne pourra en aucun cas se faire rembourser des sommes payées au titre de la mise à disposition du service, bien qu'il ne soit pas utilisé.

Toute période entamée sera intégralement due par le Client. A l'issue de la période d'engagement, et sauf en cas de résiliation dans le respect de ces conditions générales, le contrat est reconduit tacitement dans les mêmes

conditions.

A titre d'exemple, si le Client a souscrit à une offre mensuelle (dite "sans engagement"), tout mois entamé est dû. Si le Client a souscrit à une Offre annuelle, toute année entamée est due.

4. 2. Résiliation souhaitée par la client

Dans le cas où le Client est abonné, et souhaite résilier son abonnement, il se doit de simplement l'exprimer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'adresse suivante :

Simplébo
5 rue Jules Lefebvre
75009 Paris

Ce courrier recommandé avec accusé de réception est nécessaire car il confirme formellement le souhait du client de résilier le Service. Pour être prise en compte, cette lettre doit impérativement contenir les informations suivantes, permettant d'identifier formellement le client et le Site concerné :

- le prénom et le nom du client
- son numéro de client (présent sur les factures ou sur son compte client en ligne)
- le nom de domaine du site concerné s'il a déjà été mis en place

Cette demande sera traitée dans les 20 jours ouvrés qui suivent la réception du courrier.

Si le Client exprime le souhait de résilier son contrat sans respecter cette procédure, sa demande pourra ne pas être prise en compte.

Dans certaines situations exceptionnelles, Simplébo pourra, à son bon vouloir, traiter des demandes de résiliation par email.

Dans le cas où le nom de domaine du Site appartenait au Client avant la contractualisation du Client, ou si Simplébo a souscrit à ce nom de domaine spécifiquement pour le compte du Client dans le cadre de sa prestation au moment de la contractualisation du Client, le Client pourra alors récupérer ce nom de domaine sous réserve de respecter les modalités de l'Article 5 des présentes.

Si le contrat est résilié par le Client sans que le Client ait exprimé le souhait de conserver le nom de domaine conformément à l'Article 5 des présentes, Simplébo ne réalisera pas la démarche de transfert du nom de domaine au Client.

Le Client recevra un email de confirmation pour lui confirmer la prise en compte de la résiliation.

Résiliation du service Présence Locale

A titre de complément, en cas de résiliation à l'initiative du Client du service Présence Locale, le Client aura la possibilité de

- Demander gratuitement à Simplébo de récupérer la propriété de sa fiche Google
- Demander gratuitement à Simplébo de supprimer l'accès de Simplébo à sa fiche

Ces actions seront réalisées uniquement suite à une demande écrite du client avant sa résiliation ou dans les 10 jours qui suivent. Dès la résiliation du service, le Client devient seul responsable, de la publication de sa fiche

Google, de sa mise à jour et de sa maintenance. Simplébo ne sera plus en mesure d'intervenir sur sa fiche.

4. 3. Résiliation du Contrat par Simplébo

4. 3. 1. Résiliation pour faute du client

Si le Client ne respecte pas les présentes, ou s'il enfreint la loi (par exemple via des contenus illicites), ou s'il menace ou insulte un membre de l'équipe Simplébo, Simplébo se donne la possibilité de réagir et de résilier le Contrat qui le lie au Client de plein droit pour faute, sans préavis ni indemnité. Cette résiliation interviendra dès la notification par Simplébo au Client de la résiliation à ses torts, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel.

La période entamée sur le Client sera due, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Client pourrait devoir à Simplébo.

4. 3. 2. Résiliation souhaitée par Simplébo

Simplébo se donne également la possibilité de résilier le contrat dans d'autres cas.

Sans que cela soit exhaustif, voici quelques motifs qui peuvent expliquer cette situation : utilisation de Contenus contraires aux valeurs de Simplébo, non réponse à une sollicitation de l'équipe Simplébo après plusieurs relances, attitude non cordiale vis-à-vis de l'équipe Simplébo, sollicitation de l'équipe Simplébo pour des sujets sans rapports avec l'Offre et non inclus dans celle-ci, sollicitation du service Client de façon disproportionnée par rapport à un usage « en bon père de famille », ce dernier point étant exceptionnel et concernant moins de 0,1% des Clients Simplébo.

Cette résiliation sans faute sera notifiée au Client par courriel. Au titre de cette résiliation volontaire, Simplébo aura la charge de rembourser le Client de 1 mois de prestation, et de laisser un préavis de 7 jours gratuit au client pour que ce dernier puisse ainsi migrer les Contenus dont il est propriétaire chez un autre prestataire, ou de le stocker de façon autonome sur son ordinateur.

Simplébo pourra également désactiver sans préavis puis résilier sans indemnité ni contrepartie le contrat du Client si ce dernier subit une ou plusieurs attaques informatiques ou si les équipes techniques de Simplébo identifient des indices qui laissent penser que des attaques sont probables.

Par ailleurs, le Client est conscient du fait qu'en cas de plainte motivée de la part d'un titulaire ou ayant droit présumé légitime du nom de domaine ou concernant un Contenu du Site Internet du Client, Simplébo se réserve la possibilité de désactiver le Site du Client en prévention, le temps qu'une procédure juridique ait lieu.

4. 4. Droit de rétractation

Il y a normalement un délai de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance. L'article [L221-28](#) du code de la consommation prévoit néanmoins des exceptions. Une de ces exceptions est la « fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ». Le Client a conscience, en contractualisant avec Simplébo, que la prestation commencera dès le moment où il donnera ses coordonnées

bancaires à Simplébo, via le contact d'un conseiller Simplébo qui sera mis à sa disposition. Par conséquent, les Clients sont facturés dès le premier jour du contrat et ce paiement ne pourra pas donner lieu à un remboursement, que le service soit utilisé proactivement par le Client ou non. Le Client renonce de façon expresse à son droit de rétractation dès la fourniture du moyen de paiement.

ARTICLE 5 - RESERVATION DES NOMS DE DOMAINE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

5. 1. Choix du nom de domaine client

L'usage du nom de domaine, préalablement choisi par le Client, est faite sans que Simplébo ne procède à une quelconque recherche d'antériorité ou de similitude.

Simplébo attire l'attention du Client quant au fait que le choix du nom de domaine lui revient et qu'en conséquence la responsabilité de Simplébo ne pourra être engagée dans l'hypothèse où ce nom de domaine se révélerait identique ou similaire à celui d'un tiers notamment au regard du droit des marques et de la concurrence déloyale. Ainsi, la responsabilité de Simplébo ne sera pas engagée concernant tout litige portant sur le choix du nom de domaine.

5. 2. « Disponibilité » du nom de domaine choisi par le Client

Le Client est informé quant au fait qu'une disponibilité du nom de domaine au jour de la demande de création du Site ne signifie pas pour autant que le nom de domaine, ne porte pas atteinte au droit d'un tiers.

Le Client est informé du fait qu'il ne peut enregistrer comme nom de domaine qu'une chaîne de caractères sur laquelle il n'existe aucun droit antérieur constitué au profit d'un tiers, et qu'outre l'existence d'une marque antérieure déposée ou notoirement connue, l'antériorité peut être constituée par une dénomination sociale, une raison sociale, une appellation d'origine, un droit d'auteur, une enseigne et même un nom de domaine.

Simplébo pourra mettre à disposition du Client quelques conseils d'ordre général concernant le choix d'un nom de domaine. Cependant, le Client est et restera le seul et unique responsable du choix du nom de domaine pour lequel il aura opté.

Simplébo invite donc son Client à faire ses propres recherches d'antériorité et de similitude avant de solliciter, auprès de Simplébo, la mise en ligne d'un Site Simplébo associé au nom de domaine pour lequel il aura opté seul.

5. 3. Gestion du nom de domaine pendant et après le Contrat

5. 3. 1. Le client dispose déjà d'un nom de domaine qu'il souhaite utiliser

Dans l'hypothèse où le Client est déjà titulaire du nom de domaine qu'il souhaite associer à l'Outil Simplébo, il devra alors transmettre sa demande à Simplébo. Il aura alors la possibilité de rester gérant du nom de domaine via son prestataire historique, et d'en modifier le paramétrage DNS pour que ce nom de domaine pointe vers le serveur Simplébo. Dans ce cas, le Client est seul responsable du paramétrage, de l'usage, et des renouvellements de son nom de domaine.

5. 3. 2. Le client souhaite que Simplébo achète ou gère son nom de domaine

Dans le cas où le nom de domaine est acheté par Simplébo, ou si le Client a transféré un nom de domaine existant à Simplébo, Simplébo pourra alors prendre en charge le renouvellement de ce nom de domaine, sous réserve d'accord du Client par email.

Il est possible que Simplébo réalise des démarches au nom de Simplébo, pour une question de simplicité de procédure, mais le Client en reste bien sûr le titulaire dans le sens où il maintiendra la possibilité de récupérer ce nom de domaine dans le respect des présentes conditions générales.

Dans le cas où le Client résilie son contrat conformément à l'article 4 des présentes, ce dernier pourra alors récupérer la gestion de son nom de domaine. Pour ce faire, le Client devra respecter les conditions suivantes :

- Il devra indiquer dans son courrier de résiliation qu'il souhaite que Simplébo lui fournisse le code de transfert du nom de domaine
- Il devra également préciser dans ce courrier le nom de domaine en question, pour éviter toute erreur
- Il devra être à jour de ses paiements auprès de Simplébo

Dans le cas où ce process est respecté, Simplébo fournira au Client un code de transfert lui permettant de récupérer la gestion du nom de domaine.

5. 3. 3. Le client souhaite utiliser un nom de domaine et un site appartenant déjà à Simplébo

Dans de rares cas, Simplébo peut proposer à un Client de louer un nom de domaine et un site internet appartenant préalablement à Simplébo. Il s'agit de Sites Internet pour lesquels Simplébo fournit un effort de référencement important, dont Simplébo a toujours été titulaire et dont Simplébo a produit l'immense majorité des Contenus. Dans ce cas, le Client ne pourra en aucun cas revendiquer la propriété du Site Internet, de son Contenu, ni du nom de domaine en question.

ARTICLE 6 – CONTRACTUALISATION

6. 1. Demande d'informations par le client

Une demande d'informations peut se faire via un formulaire présent sur le site Simplébo.fr, par téléphone, ou encore à l'oral lors d'une rencontre physique. Cette étape est facultative.

6. 2. Consultation d'une offre

Le Client peut recevoir une Offre de plusieurs façons, notamment par email ou téléphone, ou via tout autre support.

6. 3. Acceptation de l'Offre

Si le client souhaite contractualiser, il est invité à passer par deux étapes.

1. Fournir ou confirmer des informations le concernant

2. Le Client devra alors fournir ou confirmer ses coordonnées bancaires afin d'effectuer son paiement. Le Client peut être assisté par Simplébo dans cette démarche.

6. 4 . Confirmation de la commande de l'Outil fourni par Simplébo

Dans le même délai, Simplébo s'engage à adresser au Client un courrier électronique récapitulatif confirmant la commande et son tarif. Les détails de cette commande seront mis à la disposition du Client par courriel ou sur son espace personnel. Pour s'y connecter, le client devra se rendre sur www.simplebo.fr, et s'identifier à l'aide de son email et d'un mot de passe choisi lors de l'inscription. Il pourra bien sûr réinitialiser son mot de passe en ligne s'il le souhaite. Une facture, correspondant à la première mensualité, sera mise à sa disposition.

6. 5. Incompréhension

En cas d'incompréhension ou de désaccord du Client, ce dernier est invité à répondre à l'email récapitulatif de sa commande, et s'il le souhaite, à résilier son contrat, selon la démarche décrite dans les présentes. Comme le précise l'email récapitulatif, le service de Simplébo donne lieu à un abonnement incluant un service continu, le Client ne pourra donc pas prétendre avoir compris qu'il s'agissait d'une prestation ponctuelle sans récurrence, ni ne pas en connaître les modalités décrites dans l'email récapitulatif de la Commande.

ARTICLE 7 - PRIX, PAIEMENT

7. 1. Prix et offre associée

Sauf précision contraire, les prix affichés, communiqués au Client, présents sur Simplebo.fr ou l'Outil sont présentés hors taxes.

Simplébo pourra appliquer des évolutions tarifaire. En fonction des cas, cette évolution pourra se faire avec ou sans préavis.

Voici les cas d'évolution tarifaire sans préavis et sans que cela ne puisse être à l'origine d'une résiliation anticipée du contrat de la part du Client :

1. répercuter une variation de TVA
2. augmentation limitée à 5% par an maximum, notamment en lien avec l'inflation et les investissements techniques nécessaires à la maintenance d'un service moderne et de qualité

Dans tous les autres cas, Simplébo pourra appliquer une modification tarifaire, mais devra respecter un préavis de 45 jours minimum. Cette éventuelle évolution serait en cohérence avec l'évolution de la stratégie de Simplébo, des besoins de sécurité, réglementaires, ou de fonctionnalités nécessaires pour maintenir un site internet à jour, mais aussi de l'inflation cumulée depuis la définition précédente du tarif.

Dans le cas où le Client a bénéficié d'une réduction : la réduction appliquée aux éventuels frais de création est bien sûr acquise. En revanche, l'éventuelle réduction appliquée aux frais récurrents (abonnement) peut également évoluer mais devra respecter un préavis de 45 jours minimum. Par ailleurs, cette réduction pourra être annulée sans préavis dans le cas où le Client ne respecte plus les conditions d'éligibilité à la réduction en

question comme par exemple le fait d'être client ou adhérent du partenaire prescripteur lui ayant permis d'obtenir cette réduction, ou en cas de fin en cas de modification ou fin du partenariat entre Simplébo et le partenaire prescripteur de Simplébo concerné.

7. 2. Modalités de paiement

En fonction de l'Offre qui lui a été faite, le client est invité à payer par Carte Bancaire et/ou RIB et/ou chèque. Simplébo pourra procéder à des tentatives de paiement ou prélèvement sur les différents moyens de paiements fournis par le Client depuis le début de la relation contractuelle.

Le Client est libre de communiquer ses coordonnées bancaires de façon électronique et sécurisée (via un lien sécurisé) ou par téléphone si cela lui est plus pratique et qu'il souhaite se faire assister par un conseiller Simplébo.

Le Client est informé du fait que le premier paiement, correspondant aux éventuels frais fixes et la première échéance de mensualité ou d'annuité sera, dès lors, encaissé dès la transmission des coordonnées bancaires. Il a conscience du fait que la prestation de Simplébo est une prestation récurrente, et que ses coordonnées bancaires, qu'il aura volontairement données à Simplébo seront conservées par Simplébo (de façon cryptée) pendant la durée de la relation commerciale, afin que Simplébo puisse procéder à un prélèvement automatisé et récurrent des sommes dues par le Client. Ces coordonnées ne seront pas conservées au-delà de la relation contractuelle.

Le Client est parfaitement conscient qu'à compter de la date à laquelle il souscrit à l'offre et transmet son mode de paiement, l'équipe Simplebo sera à sa disposition pour l'accompagner dans l'élaboration de son site internet et pour répondre à ses questions en vue de la réalisation de cet objectif. C'est cette mise à disposition qui est facturée au Client, qu'il l'exploite ou non.

Le Client s'engage à ce que le compte bancaire utilisé pour le paiement soit suffisamment approvisionné pour permettre le paiement.

Si le client a donné plusieurs moyens de paiement à Simplébo, et si l'un de ces moyens de paiement ne fonctionne pas, Simplébo pourra réaliser une tentative de paiement sur les autres moyens transmis à Simplébo. Si le client souhaite que Simplébo ne puisse plus utiliser un moyen de paiement, il se doit d'en informer Simplébo par email.

7. 2. 1. Carte bancaire

Si le Client effectue son règlement par carte bancaire :

Lors de la commande, le Client est invité à donner les informations relatives à sa carte de crédit et par la suite, il se doit d'actualiser ses informations après tout changement de façon à ce qu'un paiement ne puisse être rejeté par l'organisme bancaire. Le paiement se fait automatiquement le premier jour de chaque période (mois, trimestre, année...). Le Client est alerté quant au fait que lors de ces paiements successifs, les éventuels frais bancaires (nationaux ou étrangers) sont à sa charge. Les moyens de paiement fournis à Simplébo pourront être réutilisés automatiquement. Le Client est néanmoins informé du fait que ses numéros de carte bancaire ne sont pas stockés directement par Simplébo, mais par un organisme tiers habilité, en vue de procéder à des paiements

récurrents et sécurisés.

En cas de changement des coordonnées bancaires du Client, ce dernier s'engage à renseigner ses nouvelles coordonnées bancaires sur son espace Client au moins 7 jours avant la prochaine échéance de paiement.

7. 2. 2. RIB

Simplébo propose la signature d'un mandat d'autorisation de prélèvement automatique valide, par l'intermédiaire du partenaire financier Slimpay.

7. 3. Conséquences d'un retard de paiement ou non-paiement

En cas de défaut de prélèvement, et si le Client n'a pas régularisé sa situation dans les 30 jours, le compte Simplébo et le Site Simplébo pourront être automatiquement et définitivement fermés par Simplébo.

Cette période de suspension sera tout de même due par le client, dans la mesure où son Site internet continue d'être hébergé par Simplébo et à bénéficier des mises à jour techniques relatives au Service Simplébo.

A défaut de paiement à la date prévue, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, prévue par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 sera perçue de plein droit, sans préjudice d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points. Lequel est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Les intérêts sont capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code civil.

7. 4. Facturation

Simplébo adressera ou mettra à disposition du Client dans son espace personnel, après identification du client, une facture au format électronique, à chaque paiement. Le Client accepte expressément de recevoir ou de disposer des factures par voie électronique.

ARTICLE 8 - SIMPLEBO EN SA QUALITE D'HEBERGEUR DE CONTENUS

Simplébo bénéficiera du statut d'hébergeur des Données publiées par le Client, au sens de l'article 6-I-2 de la Loi de confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. Conformément à l'alinéa 3 du même article, Simplébo ne pourra voir sa responsabilité civile ou pénale engagée à raison des informations publiées ou validées par un Client, à moins que, dès le moment où il a eu connaissance de l'activité ou de l'information illicite du Client, il n'ait agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

Simplébo ne procède à aucune modération à priori quant aux Contenus précités. Simplébo impose néanmoins au Client de respecter des règles de bonne conduite et s'arroe notamment le droit de procéder à une surveillance à posteriori et aléatoire des Données présentes sur les Sites Simplébo qu'il héberge.

Le Client est donc seul responsable de la mise en ligne de Données sur son Site Simplébo. Ceci reste valable si le Client demande une assistance technique à Simplébo pour éditer son Contenu. En effet, cette assistance

technique ne donne jamais lieu à une relecture de texte ou à une analyse des Données fournies par le Client. Le Client peut choisir de publier ou de ne pas publier une Donnée sur son Site Simplébo (images, textes, vidéos, fichiers...).

Par ailleurs, en vue de simplifier la démarche de ses Clients, Simplébo peut être amené à leur suggérer des Contenus pour leur Site Simplébo. Le Client est alors tenu de consulter, de modifier, voire de supprimer ces Contenus, afin qu'ils correspondent bien à ses besoins puisqu'aucun contrôle ne sera opéré par Simplébo avant la publication ou au moment de son référencement, qui aura été annoncé au Client par email. Le Client est également tenu de vérifier qu'il n'enfreint aucune loi en vigueur en publiant ces contenus.

La responsabilité de Simplébo ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre. Cette mise à disposition d'éléments a pour unique but de faciliter la réalisation du site, tout en laissant au Client un complet contrôle sur les Contenus finalement publiés sur son site internet.

Le client, s'il souhaite modifier ou supprimer une Donnée de son site, est amené à le faire lui-même, ou à envoyer un email à Simplébo à support@simplebo.fr.

ARTICLE 9 - PRE-REQUIS TECHNIQUES

La technologie Simplébo, commune à tous les Clients Simplébo, a été testée sur des ordinateurs PC, MAC et smartphones.

Elle fonctionne avec les systèmes d'exploitation suivants :

- Windows 10
- MacOS X versions 10.10 et supérieures Linux versions 4.2 et supérieures
- iOS versions 11 et supérieures Android versions 5 et supérieures

Ainsi que pour les navigateurs :

- Chrome version 83
- Firefox version 66
- Safari version 13 Microsoft Edge version 84

Le Client est informé du fait qu'il existe une possibilité qu'apparaissent des dysfonctionnements sur des appareils ou à partir de navigateurs ne figurant pas dans les listes précitées, à partir d'ordinateur ou smartphone disposant d'une connexion internet particulièrement lente, ou à partir d'ordinateur ou smartphone bridés ou limités pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 10 - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

10. 1. Transparence et obligations d'informations

Le responsable du traitement des données à caractère personnel au sein de Simplébo est Jérémy Kenigsmann domicilié au 43, Boulevard Voltaire 75011 Paris.

Si le client est amené à stocker des données à caractère personnel, il garantit Simplébo qu'il tiendra à jour, si nécessaire, un registre de traitement préalable à la mise en ligne de son site prévue par la législation en vigueur et notamment auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Simplébo informe le client que des données personnelles peuvent être transmises pour la bonne exécution du présent Contrat notamment pour l'enregistrement des noms de domaine. Ces informations peuvent faire l'objet de publications en ligne par exemple via le « Whois » d'un site du type www.gandi.net/domaine/enregistrer qui permet de savoir qui est le titulaire d'un nom de domaine sur internet.

Les Internautes disposent de la libre faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La fourniture d'informations personnelles n'est pas indispensable pour la navigation sur le Site Simplébo du Client ou sur Simplebo.fr

En revanche, la commande d'un service à Simplébo suppose la collecte par Simplébo d'un certain nombre d'informations personnelles. Les Internautes ne souhaitant pas fournir ce type d'informations nécessaires à l'inscription ne pourront pas contractualiser avec Simplébo.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé :

- par courrier postal : 43, Boulevard Voltaire 75011 Paris
- par mail à l'adresse : <https://www.simplebo.fr/droit-a-l-oubli>

Simplébo s'engage à assurer la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le Client.

Le Client est informé que Simplébo peut utiliser les données personnelles concernant le Client afin de lui adresser des offres commerciales susceptibles de l'intéresser.

Le Client consent dès l'enregistrement de son adresse de courrier électronique, à recevoir par courriel toute lettre d'information transmise par Simplébo en lien avec le service souscrit. S'il ne souhaite plus recevoir ladite lettre d'information, il peut à tout moment se désabonner en cliquant sur le lien prévu à cet effet en bas de chaque lettre d'information envoyée ou en adressant une demande écrite au siège social de Simplébo.

Les données collectées sont conservées par Simplébo pendant le temps de la relation contractuelle puis, jusqu'à 3 ans après la fin de cette relation.

10. 2. Les finalités des traitements

Les données collectées par Simplébo ont pour finalité principale de permettre la réalisation du site web du Client, ainsi que le développement et l'optimisation de l'activité professionnelle du Client, objet principal de la prestation. Ces données peuvent être notamment le nom, le prénom, l'adresse mail, mot de passe, etc...

10. 3. Droit de réclamation, à l'effacement et à l'oubli

Le Client est informé du fait qu'il a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit, via l'URL suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> soit, via courrier postal (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais, lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière (fermeture de l'espace personnel) ; en écrivant à l'adresse <https://www.simplebo.fr/droit-a-l-oubli>

Par ailleurs, lorsque la personne concernée était mineure au moment de la collecte des données, elle peut obtenir auprès de Simplebo l'effacement des données qu'elle estime problématiques dont

Simplebo est l'hébergeur et ce, dans les meilleurs délais ; en écrivant à l'adresse <https://www.simplebo.fr/droit-a-l-oubli>

10. 4. Droit des personnes décédées

Compte tenu du fait que Simplebo s'adresse principalement aux personnes morales, le droit des personnes décédées ne lui est que partiellement applicable

Simplebo permet néanmoins aux personnes exerçantes en tant que micro-entreprise de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès en écrivant à l'adresse <https://www.simplebo.fr/droit-a-l-oubli>

Par ce biais, une personne peut être désignée pour exécuter ces directives. Cette dernière a alors qualité, lorsque la personne est décédée, pour prendre connaissance des directives et demander leur mise en œuvre aux responsables de traitement concernés.

En l'absence de directives données de son vivant par la personne, les héritiers, qui en feront la démonstration (acte de notoriété, acte de décès) auront la possibilité d'exercer le droit d'accès et le droit de clôture des comptes utilisateurs du défunt.

10. 5. Absence d'hébergement hors UE

Simplebo loue un serveur dédié auprès d'Always Data laquelle lui assure que les données stockées relatives aux Sites Internet des Clients sont hébergées dans l'Union Européenne.

10. 6. Fin du contrat et sort des données

Au terme du Contrat ou en cas de rupture anticipée de ce dernier pour quelque cause que ce soit, Simplebo détruira les copies des Données détenues dans ses systèmes informatiques dans un délai raisonnable et dans le respect des durées légales de conservation et d'archivage.

ARTICLE 11 - NEWSLETTER DE SIMPLEBO ET PRESCRIPTION

En faisant une demande de renseignement à Simplébo à l’Outil, le Client accepte de recevoir des emails d’information et de conseil par Simplébo.

Dans le cas où le service Simplébo ne puisse pas satisfaire le besoin du Client, ce dernier accepte que Simplébo transmette ses coordonnées à l'un de ses partenaire de confiance qui a toutes les chances de le satisfaire. Exemple : un Client ayant besoin d'un vidéaste, d'un développement spécifique, ou d'un site à dominante e-commerce.

ARTICLE 12 - COOKIES ET ADRESSES IP DES INTERNAUTES

12. 1. Cookies liés au site Simplébo.fr

Un "cookie" est un fichier d'informations de taille limitée, installé sur votre équipement personnel par les Sites Internet que visite le Client. Les cookies permettent de stocker des informations de navigation, telles que vos préférences de navigation ou des informations de profil.

Les cookies peuvent être créés par notre Site, ils sont alors appelés cookies internes, ou provenir de Sites tiers.

Certains cookies internes sont nécessaires au fonctionnement du Site, ils lui permettent de fonctionner de manière optimale.

Les autres cookies internes ne sont pas nécessaires au fonctionnement du Site.

Les cookies tiers proviennent de Sites tiers, ils ne sont pas nécessaires au fonctionnement du Site.

Lors de sa première visite sur le Site simplebo.fr un bandeau informe le Client de la présence de ces cookies et l’invite à indiquer votre choix. Ils ne sont alors déposés que si le Client continue sa navigation sur le Site simplebo.fr. Le Client peut à tout moment s’opposer à tout ou partie des cookies et les supprimer en utilisant les paramètres de votre navigateur. Cependant, s’il s’oppose aux cookies nécessaires au fonctionnement du Site, son expérience Client risque d’être dégradée.

Sans suppression de la part du Client, les cookies sont conservés sur son équipement pendant une durée maximale de 13 mois.

Parmi les cookies, certains ont pour finalité la mesure d’audience. Il s’agit :

- Des cookies analytiques et de performance. Ils nous aident à estimer le montant de nos visiteurs et à évaluer leurs habitudes d’utilisation du Site. Ils sont aussi utilisés pour suivre les conversions.
- Des cookies de ciblage ou publicitaires. Ils nous aident à reconnaître le Client lorsqu’il revient sur notre Site et nous permet de personnaliser notre Site ou de lui proposer des offres ciblées selon ses centres d’intérêts.

Le choix du Client en matière de cookies peuvent être exprimés directement avec son terminal. Dans ce cas, il peut autoriser ou non l'enregistrement de cookies dans son terminal en utilisant les paramètres appropriés de son logiciel de navigation sur Internet. La configuration en matière de cookies peut varier d'un navigateur à

l'autre :

- Pour Internet Explorer: <http://windows.microsoft.com/fr-FR/windows-vista/Block-or-allow-cookies>
- Pour Safari: <http://support.apple.com/kb/PH5042>
- Pour Chrome : <http://support.google.com/chrome/bin/answer.py?hl=fr&hlrm=en&answer=95647>
- Pour Firefox : <http://support.mozilla.org/fr/kb/Activer%20et%20d%C3%A9sactiver%20les%20cookies>
- Pour Opera : <http://help.opera.com/Windows/10.20/fr/cookies.html>

12. 2. Adresses IP

L'adresse IP correspond à une série de chiffres séparés par des points permettant l'identification unique d'un ordinateur sur le réseau Internet. Simplébo se réserve le droit de collecter l'adresse IP publique de tous les Internaute. La collecte de cette adresse IP sera effectuée de façon anonyme. L'adresse IP des Internaute sera conservée pendant la durée requise par la loi.

Conformément à la législation en vigueur, Simplébo devra communiquer toutes les données personnelles relatives à un Internaute aux autorités habilitées sur réquisition judiciaire ou à toute personne sur décision judiciaire. L'adresse IP pourra faire l'objet d'un rapprochement avec l'identité effective de l'Internaute en cas de communication de cette information par un fournisseur d'accès à internet.

ARTICLE 13 - QUALITE DE L'OUTIL

13. 1. Obligations de Simplébo

13. 1. 1. Garanties de performances

Simplébo est destiné à des Clients professionnels souhaitant bénéficier d'une grande qualité de service, pour la réalisation d'un site internet vitrine.

Simplébo propose au Client un abonnement qui correspond à un usage normal de son Site Simplébo, tel qu'il est défini ci-dessous.

Le volume de Contenus échangés chaque mois avec les Internautes visitant le site et le volume de Données stockées sont limités à vingt (20) giga octets. Par ailleurs, le nombre de requêtes effectuées sur un site est limité à 500 000 par mois. Ce volume est suffisamment grand pour que moins de 0,1% des professionnels soient concernés par cette limitation.

13. 1. 2. Accès

Simplébo s'engage à ce que son site créé grâce à Simplébo soit disponible pour les Internautes, quasiment à tout moment, soit une disponibilité de 99%, à l'exclusion des périodes de maintenance, de mise à jour ainsi que dans l'hypothèse de complications techniques sur lesquelles Simplébo n'a aucun contrôle ou qu'un contrôle partiel.

L'accès à l'Outil ou à l'espace personnel se fait au moyen de l'identifiant et du mot de passe choisi par le Client lors de son souscription.

Le Client s'engage, en conséquence, à ne pas divulguer à des tiers les informations relatives à ses moyens de

connexion à l'espace qui lui permettent de gérer son Site Simplébo.

Le mot de passe constitue, en effet, la garantie de la confidentialité des informations contenues dans l'espace personnel et sur son Site. Le Client reconnaît par les présentes conditions générales avoir l'entière responsabilité de l'utilisation des identifiants et mot de passe, et assume toutes conséquences d'une utilisation frauduleuse ou illicite de ces derniers. En cas de perte ou partage de son mot de passe, le Client s'engage à créer un nouveau mot de passe grâce à la procédure prévue à cet effet.

Simplébo n'étant pas tenu à une obligation de surveillance générale des Outils qu'il met à disposition, toute constatation d'indisponibilité totale ou partielle de l'Outil, du Site du Client ou du site Simplebo.fr par le Client doit être notifiée à Simplébo par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact ou par email à l'adresse support@simplebo.fr.

13. 1. 3. Délai de mise en service

Suite à sa souscription au Service Simplébo, le Client aura à sa disposition les services d'un interlocuteur chez Simplébo en vue de lancer la création de son site internet. C'est notamment cette mise à disposition qui est facturée au Client. Le Client doit alors communiquer à son interlocuteur Simplébo les éléments nécessaires à la création de son Site : notamment ses goûts esthétiques, le Contenu qu'il souhaite sur son Site, etc. Le délai nécessaire pour la réalisation d'une première maquette de site internet est parfois indiqué dans l'offre du client, et se comptabilise à partir du moment où le Client a fourni à son interlocuteur Simplébo l'intégralité des éléments nécessaires à la réalisation du Site Internet.

13. 1. 4. Hébergement et sécurité

L'Outil et le Site Simplébo du Client sont eux même hébergés via le prestataire Alwaysdata. Simplébo s'engage, en termes d'hébergement, à hauteur des engagements pris par son prestataire Alwaysdata, présentés dans ses conditions générales de ventes et conditions particulières associées à l'hébergement mutualisé disponibles à cette URL : <https://www.alwaysdata.com/fr/mentions-legales/>.

L'ensemble des sites Simplébo sont hébergés sur un serveur unique dédié à Simplébo.

13. 1. 5. Assistance technique

Simplébo met à libre disposition du Client et de l'Internaute un support technique par le biais du formulaire disponible sur www.simplebo.fr/contact. Une assistance par téléphone est également à la disposition du Client, dans la limite de l'Offre souscrite par le Client.

13. 2. Obligations du Client

13. 2. 1. Respect des droits d'auteur, des signes distinctifs et du droit à l'image des tiers

Le Client s'engage à ne mettre en ligne sur son Site Simplébo que des Contenus véridiques et qu'il a le droit d'utiliser, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle éventuellement attachés ainsi que toute œuvre audiovisuelle, musicale, ou autres œuvres d'art. Le Client s'engage à ne pas publier d'informations fausses ou erronées sur son Site Internet.

En conséquence, le Client garantit Simplébo contre toute réclamation et notamment contre toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale et/ou parasitaire intentée par tout tiers. Il garantit également Simplébo contre toute réclamation d'Internaute qui solliciterait les services du Client.

13. 2. 2. Utilisation conforme des développements tiers, autres plugins, et serveurs

L'Outil Simplebo permet une grande liberté aux Clients, notamment d'utiliser des programmes développés par des tiers, notamment par l'intégration de code choisi par le Client lui-même.

Simplébo ne procède pas à un contrôle général de l'utilisation qui est faite de ces outils par ses Clients. Le Client est donc alerté quant à l'absolue nécessité de vérifier qu'il a le droit d'utiliser les Contenus qu'il décide de publier sur son site, notamment des images, vidéo, sons, textes, articles, bout de code, ou tout autre Contenu collecté ou mis en avant par l'intermédiaire de ces développements tiers.

Simplébo rappelle qu'il ne procède pas à un contrôle général des Contenus des Sites Simplébo qu'il héberge. En sa qualité d'hébergeur et non d'éditeur, il ne pourra donc voir sa responsabilité engagée qu'à la condition qu'un Internaute victime d'un Contenu situé sur l'un des Sites Simplébo lui notifie ledit Contenu, et que Simplébo ne réagisse pas comme il le devrait, conformément à l'article 6-I-5 de la Loi de Confiance dans l'Economie Numérique.

Le client s'engage à ne pas installer ou utiliser de services de proxy ou de réseaux de distribution de contenu (CDN) en amont de son site web hébergé par Simplébo. Cette restriction inclut, sans s'y limiter, les proxies inversés et les CDN qui modifient ou cachent les adresses IP d'origine. Toute violation de cette clause pourra entraîner la suspension ou la résiliation immédiate du service d'hébergement sans préavis ni remboursement.

13. 2. 3. Respect de l'ordre public et des bonnes mœurs

Le Client s'engage à ne pas mettre en ligne sur son Site Simplébo de Contenus comportant de quelconques éléments illégaux, à savoir et notamment des Contenus racistes, obscènes, menaçants, injurieux, abusifs, pornographiques, pédophiles, harcelants, haineux, négationnistes, diffamatoires et, de manière générale, susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers.

Dans ces conditions, Simplébo, en tant que fournisseur d'hébergement, ne saurait être tenu pour responsable d'une atteinte portée à un tiers du fait d'un Contenu mis en ligne par le Client via son Outil.

Dans une telle situation, Simplébo se réserve la faculté, sans autre préavis ni formalisme, de suspendre le Site Simplébo du Client, après l'en avoir avisé selon les conditions prévues à l'article 4.2 des présentes.

Le Client s'engage également à ne pas entraver ou perturber les Outils et les serveurs de Simplébo et à se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales qui lui sont communiquées par Simplébo pour la bonne utilisation de l'Outil.

13. 2. 4. Interdiction de revente de d'exploitation des Outils de Simplébo au profit d'un tiers

Sauf autorisation préalable de la part de Simplébo, le Client n'est pas autorisé à mettre à disposition à des tiers, à titre gratuit ou payant, ni même à utiliser dans un cadre autre que celui de ce contrat, les programmes, portions

de code, sites, Contenus, ou Outils fournis par Simplébo.

13. 2. 5. Devoir d'information

Le Client s'engage à informer sans délai Simplébo en cas de plainte, réclamation, ou action de tiers concernant les Contenus et plus généralement le Site Simplébo qu'il aura conçu par son intermédiaire.

Il s'engage également à répondre dans un délai inférieur à 5 (cinq) jours calendaires à toute demande d'information de la part de Simplébo en cas de litige ou échange conflictuel, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel faisant foi.

13. 2. 6. Réversibilité des Données du Client

En cas de résiliation à l'initiative de Simplébo, ou de résiliation à l'initiative d'un Client à jour des paiements dus à Simplébo, le Client en question restera propriétaire des Contenus de Site Internet s'il en est l'auteur. Il pourra les récupérer avant la fin du service, par une simple extraction HTML ou de simples copiés-collés de contenus réalisés par ses soins. Cette récupération devra être faite avant la fin du service, moment auquel Simplébo pourra naturellement suspendre le Site Internet du Client.

13. 2. 7. Mentions légales devant figurer sur le site du Client

Simplébo tient à rappeler à son Client la nécessité de mettre en place des mentions légales sur son Site Internet. Chaque Client est l'unique responsable de l'édition de ses mentions légales, même si Simplébo peut être amené à apporter des conseils et à fournir une ébauche de mentions légales, en fonction de l'Offre souscrite par le Client.

13. 2. 8. Accès au service Simplébo via un partenaire

Dans le cas où le Client a connu Simplébo par l'intermédiaire d'un tiers, partenaire de Simplébo, il est possible que le Site Simplébo créé par ce Client contienne, automatiquement, certains Contenus imposés. Le Site Simplébo créé peut, par exemple, porter, sous forme textuelle ou imagée, l'empreinte du partenaire en question. Le Client accepte ces contraintes lors de la création de la première maquette du Site Internet, mais est libre d'en demander le retrait à tout moment.

ARTICLE 14 – LIMITATION DE RESPONSABILITE DE SIMPLEBO ET FORCE MAJEURE

14.1. Limitation de responsabilité

Simplébo sera responsable vis-à-vis du Client pour tout dommage direct et prévisible résultant de manquements et/ou inexécutions de sa part, dans le cadre des obligations qu'il assure au titre du présent Contrat. Mais en tout état de cause, la responsabilité de Simplébo et de ses dirigeants à raison de tout dommage pouvant résulter d'une inexécution ou mauvaise exécution prouvée de sa part, dans le cadre du présent Contrat, hors dommages corporels, est expressément limitée, toutes causes confondues, à l'équivalent de six (6) mois

d'abonnement et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Aucune Partie ne sera responsable vis-à-vis de l'autre au titre des dommages indirects et/ou imprévisibles en lien avec le présent Contrat.

Pour le cas où des fichiers, données, programmes ou tout autre document seraient confiés à Simplébo par le Client, il appartiendra à celui-ci de se prémunir, le cas échéant, contre les risques de perte ou d'accident en conservant une sauvegarde l'ensemble des éléments remis au Prestataire. De convention expresse, Simplébo ne pourra en aucun cas voir engager sa responsabilité en cas de dommages à ces éléments.

Le client a notamment conscience que le référencement de son site est multifactoriel : il est le fruit d'un travail d'équipe entre Simplébo et le Client, dépend de l'évolution des normes de Google, et bien sûr des actions des concurrents du Client. La responsabilité de Simplébo ne pourrait donc être engagée sur ce sujet.

Si le Client sollicite Simplébo pour rénover un Site existant, ou si le Client procède à un transfert de nom de domaine à Simplébo, le Client a conscience qu'une perte du référencement du site, et/ou de l'historique de ses courriels sont probables, et accepte cette contrainte. Le transfert de la gestion de nom de domaine peut prendre une durée indéterminée au motif qu'il dépend du temps de réaction des bureaux d'enregistrement. Le Client en est conscient et ne pourra pas reprocher à Simplébo la lenteur ou l'échec d'une procédure dont Simplébo n'a pas la complète maîtrise.

Simplébo ne répond que d'une obligation de moyen concernant l'Outil, le site Simplebo.fr, le Site du Client, et ses autres services, objets des présentes.

Simplébo met à la disposition du Client une fonctionnalité qui lui permet de présenter et de pro-mouvoir des produits, services, Contenus, via son Site. Cependant, Simplébo n'est aucunement responsable de ces Contenus, qui sont sous la seule responsabilité du Client. Le Client conserve l'entière responsabilité de la relation qu'il tisse avec les Internautes. L'Internaute a conscience que Simplébo n'a aucune responsabilité vis à vis de la relation entre cet Internaute et le Client de Simplébo qui exploite ce Site internet.

14.2 Force Majeure

Par ailleurs, Simplébo n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

Aux sens des présentes conditions générales, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du service du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, de manquement imputable au fournisseur d'accès, de défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe, codes ou références fournis au Client, de piratage informatique, d'une faille de sécurité imputable à l'hébergeur ou aux développeurs, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Simplébo. Dans de telles circonstances, Simplébo sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

Aux sens des présentes conditions générales, sera considérée comme une faute du Client opposable à ce dernier tout non-respect des présentes conditions générales, toute divulgation ou utilisation illicite du mot de passe, des codes et références du Client. Sera également considérée comme une faute du Client la mise en œuvre de tout procédé technique, tels que des robots, ou des requêtes automatiques, dont la mise en œuvre contreviendrait à l'esprit des présentes Conditions Générales. Simplébo informe le Client que la protection des données personnelles et des Contenus des sites web ne peut être totale dans un réseau ouvert tel que l'Internet.

ARTICLE 15 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS SUR LE SITE INTERNET

Le Contenu, la structure et le logiciel mis en œuvre pour le fonctionnement de l'Outil sont protégés par le droit d'auteur. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de Simplébo ou de ses ayants droit ou ayants cause constitue une violation des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Simplébo concède au Client une licence d'exploitation sur l'architecture (arborescence, navigation, fonctionnalités, etc) et la charte graphique du site internet. Cette licence est non cessible, non exclusive et consiste dans le droit d'utiliser ces éléments pendant la durée du contrat, dans le cadre de l'Outil Simplébo, et sans pouvoir accéder notamment au code source ou à la base de données.

Le Client conserve tous les droits sur les Contenus qu'il aura fournis. Cependant, pendant la durée du contrat, Simplébo peut par exemple être amené à utiliser les sites internet créés par ses Clients à des fins commerciales. Simplébo peut par exemple afficher ces sites en « exemples » sur le site Simplébo.fr (ou tout autre support). Ainsi, dès la publication de ses Contenus sur son Site Simplébo, le Client accorde à Simplébo une licence d'utilisation mondiale, non-exclusive, gratuite, incluant le droit d'utiliser, de copier, de reproduire, de traiter, d'adapter, de modifier, de publier, de transmettre, d'afficher et de distribuer ces Contenus sur tout support par toute méthode de distribution connu ou amené à exister.

Simplébo utilisera par exemple cette licence d'utilisation afin d'afficher un aperçu du site du Client, un lien vers ledit site, éventuellement associé à un témoignage du Client ainsi que son identité.

Le Client autorise Simplébo à effectuer un certain nombre d'actions ayant pour but d'améliorer l'ergonomie ou la visibilité du Site Simplébo du Client. Simplébo pourra par exemple référencer le Site du Client sur différents annuaires tels que Google My Business ou d'autres annuaires. Simplébo pourra effectuer ces actions au nom du Client.

Si le Client prend l'initiative d'utiliser sur son site des œuvres détenues par des tiers dont il n'a pas les droits, il garantit alors Simplébo contre toutes les allégations portant sur la contrefaçon de ces droits de propriété intellectuelle par ledit site. A ce titre, le Client assure la défense de Simplébo et prendra à sa charge tous frais de défense et dommages-intérêts auxquels pourrait être condamné Simplebo par une décision de justice ayant pour base la démonstration d'une contrefaçon.

ARTICLE 17 - CONVENTION DE PREUVE

Les parties conviennent expressément que l'utilisation du compte du Client par lui-même ou par un tiers fera preuve entre elles. Les systèmes d'enregistrement de Simplébo sont considérés comme valant preuve de la date et de la durée de l'utilisation.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du compte seront conservés et archivés par Simplébo. Simplébo pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement téléphonique, courriel, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique établi, reçu ou conservé par ses soins.

Ces modalités de preuve constituent une présomption qui ne pourrait être renversée qu'en présence d'éléments établissant que les moyens d'enregistrement et de stockage de Simplébo ont été effectivement défectueux.

ARTICLE 16 : LA FONCTIONNALITE "EMAIL "

Simplébo peut proposer au Client, au moment de la souscription, ou dans un second temps, la possibilité de souscrire à une option correspondant à la mise à disposition d'une adresse email professionnelle. L'accès à ce service et son utilisation sont subordonnés à l'acceptation des présentes conditions générales. Cette option est réservée aux Clients domiciliés en France.

Tout manquement à ces conditions générales, impliquera l'arrêt de ce service, sous les mêmes conditions de la même manière que l'Offre auquel a souscrit le Client initialement. Cette option n'est pas dissociable du service lié à l'utilisation de l'Outil Simplébo, et en garde ses caractéristiques de période d'engagement, de paiement, de facturation, et de conditions d'utilisation.

Au moment de l'inscription, l'utilisateur choisit une adresse email et un mot de passe. Ces données d'accès sont personnelles et strictement confidentielles. L'utilisateur est seul responsable de leur conservation et de l'utilisation de son compte. Si l'identifiant et/ou le mot de passe sont parvenus sous quelque forme et pour quelque raison que ce soit entre les mains d'un tiers indésirable, l'utilisateur doit en informer immédiatement Simplébo. Simplébo ne saurait être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit dû à un manquement à l'engagement de confidentialité de l'utilisateur.

L'accès à la boîte aux lettres ainsi que la gestion des courriers électroniques sur Internet se fait à partir du site [webmail.simplebo.fr](https://www.alwaysdata.com/fr/contract/11/), qui redirige le Client vers un autre prestataire, AlwaysData. Simplébo assure une prestation dans la limite de ce que fournit le prestataire Always Data pour ce service, conformément à ses conditions générales de ventes disponibles sur <https://www.alwaysdata.com/fr/contract/11/>

Ce service permet d'échanger des courriers électroniques (textes, images, sons) avec toute personne disposant d'une boîte aux lettres électronique d'un quelconque service de messagerie connecté à Internet.

Simplébo fournit le service email en l'état et fixe les limites qui lui sembleront utiles à l'utilisation normale du service, notamment une limite de 500Mo d'espace occupé sur le serveur, par adresse email.

Simplébo se réserve le droit de limiter l'accès au service email si cela est nécessaire pour sa sécurité, son intégrité, la protection des données collectées, ou une mise à jour importante.

Si la loi l'exige, Simplébo devra divulguer toute ou partie des données personnelles de l'utilisateur, notamment suite à demande judiciaire ou administrative.

L'utilisateur est tenu de consulter sa boîte aux lettres électronique et de procéder à la sauvegarde des messages régulièrement.

L'utilisateur est tenu de se servir du service email conformément à la loi et aux présentes conditions générales d'utilisation et, plus particulièrement, à ne pas l'utiliser pour afficher, télécharger, envoyer ou transmettre tout contenu :

- à caractère violent, pornographique ou susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine ;
- encourageant à la commission de crimes et délits ;
- incitant ou pouvant inviter à la discrimination, la haine, la violence en raison de la race, de la religion, de la nationalité ou de l'ethnie ;
- illégal, menaçant, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ;
- de nature à induire en erreur des tiers, notamment en usurpant le nom et/ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- comprenant, sans que cette liste ne soit exhaustive, des virus informatiques ou tout autre code ou programme conçus pour interrompre, manipuler, détruire ou limiter la fonctionnalité du service.

L'utilisateur s'engage à garder les données à caractère personnel de tiers, obtenus dans le cadre d'échanges des messages électroniques, confidentiels ; il s'en interdit toute exploitation, notamment commerciale, à moins d'avoir obtenu l'autorisation expresse de l'intéressé.

L'utilisateur s'engage à respecter l'interdiction de procéder à des envois massifs de messages non sollicités (pourriels ou « spams ») ; en cas de violation de cette interdiction, l'utilisateur engage sa responsabilité et est tenu de réparer tout dommage ainsi causé à Simplébo et/ou un tiers.

En cas de manquement du Client aux engagements pris ci-dessus, Simplébo se réserve le droit de lui bloquer sa boîte aux lettres électronique, voire de résilier le contrat. Simplébo avertit l'utilisateur du blocage/de la résiliation par courrier électronique. Il est précisé qu'un tel blocage (voire la résiliation) est sans préjudice de toute action judiciaire que Simplébo pourrait engager à l'encontre de l'utilisateur ainsi que de tous dommages et intérêts que Simplébo pourrait réclamer à l'utilisateur.

L'utilisation du service Email dépend souvent du logiciel d'emailing du client (Outlook par exemple). Ce service n'est assorti à aucune garantie de quelque nature que ce soit. Ainsi, Simplébo ne garantit ni expressément, ni implicitement l'utilisabilité du service email, notamment la disponibilité de la messagerie électronique, l'archive des courriels, ou encore l'efficacité des filtres anti-spam mis en place par ses soins etc. En tout état de cause, Simplébo ne peut être tenue pour responsable d'un dommage occasionné par l'interruption de l'accès ou par la perte des données, plus généralement, de tout dommage consécutif à l'utilisation ou à l'impossibilité d'utiliser le service email.

En tout état de cause, la responsabilité civile de Simplébo à raison de tout dommage pouvant résulter d'une inexécution prouvée de sa part, dans le cadre du présent Contrat, hors dommages corporels, est expressément limitée, toutes causes confondues, à l'équivalent de six (6) mois d'abonnement et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Les conditions de durée et de résiliation sont les mêmes que pour l'Offre souscrite par le Client. Simplébo attire

l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'au moment où la résiliation du contrat devient effective, ses identifiants et son mot de passe ainsi que tous les contenus et données seront supprimés définitivement.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS FINALES

Toutes les relations entre Simplébo et ses Clients sont régis par le droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Pour le cas où un litige naîtrait entre Simplébo et ses Clients du fait de l'exécution ou de l'interprétation du présent Contrat, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice de rechercher une solution amiable. La Partie qui souhaite faire état d'un différend s'engage à en informer l'autre par LRAR adressée à son siège.

A compter de la réception de cette mise en demeure et à défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, le litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris (75), même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou d'action en référé.

Simplébo est autorisé à modifier le contenu des présentes Conditions générales, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions générales, qui sera disponible en ligne.

L'accord du Client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les 30 jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des Conditions générales modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par Simplébo, tant que le délai de trente jours susmentionnés est respecté. Dans le cas où le client exprime son refus concernant les nouvelles Conditions générales, ce dernier restera soumis aux anciennes Conditions générales.

Simplébo conserve chaque version de ses conditions générales, pourra les faire parvenir au Client sur simple demande. Ces conditions générales sont également disponibles sur un support durable (pdf) depuis l'espace personnel du Client accessible sur www.simplebo.fr

Les conditions de licence des éditeurs de programmes, indépendants de Simplébo, incluses dans l'Outil fourni par Simplébo, sont applicables cumulativement avec les présentes Conditions Générales, ce que le Client accepte sans réserve.